

Synthèse / Approfondissement :

DE L'ORDRE WESTPHALIEN A LA SECURITE COLLECTIVE : D'UN ECHEC A L'AUTRE ?

I/ XVIIe s. -1919, LIMITES ET FAILLITE DE L'ORDRE WESTPHALIEN : L'ECHEC DU « CONCERT DES NATIONS » EN EUROPE

Idées-clefs

- Impérialisme des pays européens
- Équilibre des puissances
- Affirmation des nations et des nationalités
- Rapports de force

Axes de réflexion

- Sécurité collective = que l'Europe
 - domine le monde
 - EUA et Japon qui émergent = systèmes séparés du vieux continent
- Solution aux conflits = sécurité par **ÉQUILIBRE DES PUISSANCES** (« ordre westphalien »)
- Mais XIXe = contexte de modification du rapport de force entre les nations européennes
 - recherche d'un nouvel équilibre des puissances
 - échec = chaos européen de la guerre de 14-18

A/ RAPPORT DE FORCE EUROPÉEN, RAPPORT DE FORCE FAVORABLE À L'EUROPE

Forte **concurrence entre puissances** en Europe : question de sécurité devient majeure

Discuter, régler les conflits et anticiper les tensions futures

1. Naissance d'une forme primitive du multilatéralisme

- **1^{er} traité international : Congrès de Westphalie 1648** (après guerre de 30 ans) : nombreux participants, vainqueurs/vaincus, paix de compromis et d'équilibre, paix religieuse et multiconfessionnalisme, « droit des gens » et « Droit de la guerre et de la paix » de Hugo Grotius = ancêtre du droit international public,

Naissance du « système westphalien : **l'émergence de la souveraineté absolue des États comme principe fondamental du droit international.**

- l'équilibre des puissances = tout État, petit ou grand, à la même importance sur la scène internationale
 - l'inviolabilité de la souveraineté nationale
 - le principe de non-ingérence dans les affaires d'autrui
- **Congrès de Vienne 1815-1816** (après le désordre napoléonien)
 - 216 États mais paix des 4 vainqueurs (RU, Prusse, Autriche, Russie)
 - principes de **légitimité dynastique** et **d'équilibre**fixer des normes et des règles communes : **droit public européen**
l'association d'États devient un sujet du droit international
 - création **Sainte Alliance** : assistance, aide et secours (signé par toutes les puissances européennes sauf empire ottoman et RU) : Arbitrage

2. Mais RU propose un contre modèle après « l'aventure napoléonienne » : Quadruple Alliance

- signée par les 4 vainqueurs de Napoléon (France y adhère en 1818) = club à la base du « Concert européen », « concert des puissances » = « **diplomatie de club** »
- Très réactionnaire = droit d'intervention anti-révolutionnaire
- Garantir la stabilité : cf. guerre de Crimée face à l'expansionnisme russe (1853-1856)

3. Des concurrents encore marginalisés mais...

- L'émergence américaine : doctrine Monroe = « l'Amérique aux américains » (victoire à Cuba contre l'Espagne en 1898)
- L'émergence japonaise : zone d'influence japonaise en Asie orientale (victoire sur la Russie en 1905)

B/ RECOMPOSITION DES PUISSANCES EN EUROPE ET REMISE EN CAUSE DU RAPPORT DE FORCE ÉTABLI

Rapports de force qui évoluent rapidement en Europe

1. Recomposition économique et territoriale :

- Contexte de la Seconde Révolution industrielle : nouveaux États (Allemagne et Italie)

- Crise de l'Empire ottoman (1830 indépendance Grèce et montée des nationalités et nationalismes en Europe centrale, guerres Balkaniques 1912-1913)

2. Conquêtes et tensions coloniales :

- FR/GB/ALL
- Mais des réussites de la sécurité collective avec 3 conférences : Madrid 1880, Algésiras 1906 sur le Maroc (1^{ère} présence des EUA) et Berlin 1885 sur l'Afrique équatoriale

3. Le monde à la fin du XIXe :

- **un rapport de force complexe** : affirmation des puissances japonaise et étasunienne ; rivalités croissantes franco-allemande, austro-russe, austro-ottomane ; redéfinition des priorités anglaises ; isolements italien et espagnol
- **la nécessité d'un multilatéralisme** : câbles sous-marins, humanisation de la guerre, devlpt droit international
- Cf. **conférences de la Paix à La Haye** 1899 et 1907 (50% des pays non-européens) = principe d'égalité des membres

C/ LE SYSTÈME DE GARANTIES MONTRE SES LIMITES EN EUROPE

1. Des tensions qui débouchent sur une « paix armée »

- **La stratégie bismarckienne** = bloc continental ou **Triple Alliance 1891** (Empire allemand, Empire austro-hongrois, Italie)
- **Le rééquilibrage européen opéré par l'Entente** (FR, Russie, GB) **1904-1905**

2. Echec de cette « paix armée » : IGM

- Alliances précipitent l'Europe dans la guerre : engrenage infernal des alliances automatiques
- Prise de conscience dès la guerre de la **nécessité d'une « ligue des nations »** : dès 1915 Anglais et Américains y réfléchissent et Français dès 1917 (influence de la Ligue des droits de l'homme)
- Basculément avec **Wilson (prsdet EUA)** qui s'y rallie en 1916 et en fait un but de guerre, gvt français en fait un but de guerre en juin 1917

3. Les leçons de la guerre

- Influence des penseurs du XVIIIe siècle, en particulier d'Emmanuel Kant et de son idée de « paix perpétuelle par la société des nations »
- **Idéal wilsonien (cf. « destinée manifeste »)** qu'il impose à la conférence de Paix :
 - « nouvelle diplomatie » = contre la politique d'équilibre des puissances en Europe et la diplomatie secrète
 - démocratisation des relations internationales avec une association générale des nations fondée sur l'égalité juridique contre la sécurité par l'équilibre des forces
- appui du Vatican (Pie XI)

BILAN

- IGM = échec de l'ordre westphalien (depuis Paix de Westphalie en 1648).
- Idée d'une guerre courte dans les 2 camps = chacun persuadé d'un rapport de force qui lui est favorable
- Au final une guerre longue et totale... à mort au risque de l'anéantissement.
- Leçons de la guerre à tirer en 1919...

II/ 1919-1945, D'UNE PAIX A UNE AUTRE : HEURTS ET MALHEURS DE LA « SECURITE COLLECTIVE »

Idées-clefs

- Préserver la paix pour tous
- Coopération internationale
- Mais rapport de force

Axes de réflexion

- **Société des Nations (SDN), 1^{ère} expérience de sécurité collective : organisation internationale**
 - De gros espoirs
 - Incapacité à gérer les conflits
 - Conduit à la seconde guerre mondiale : 2^{ème} chaos européen... et mondial
- **Naufrage de la sécurité collective**

- Raisons
- Manifestations
- Conséquences
- **Au total une modification des rapports de force entre états**
 - Les replis étasunien et russe
 - L'isolement français et le refus d'une entente avec l'Allemagne
 - Les hésitations britanniques (ou double jeu ?)
 - Les prétentions japonaises, italiennes et allemandes

A/LA SÉCURITÉ COLLECTIVE EN 1919 : DE L'IDÉAL DE PAIX MONDIALE À LA RÉALITÉ DU RAPPORT DE FORCE EUROPÉEN

1. La Société Des Nations : une approche des relations internationales qui n'est pas qu'idéaliste

- 1^{ère} tentative d'institutionnalisation du **principe de sécurité collective** : ébauche de gouvernance mondiale à **vocation universelle = fédération des nations**
- **Vision libérale américaine : instaurer la paix par le droit** = justice constitutionnelle, liberté, démocratie
Woodrow Wilson juriste, prsdt EUA 1913-1921, Prix Nobel de la paix en 1919 ; Raoul Dandurand Canada ; Léon Bourgeois France, Premier président de la Société des Nations, 1920 : Prix Nobel de la paix
- Fondée sur le **déséquilibre des forces** car défense des faibles par l'action collective (garantir intégrité territoriale et indépendance politique (art 10))
- établir la sécurité avec l'**adversaire potentiel** que l'on englobe et non contre lui (là réticences françaises face à l'All)

2. Les ambiguïtés de la SDN dès sa création : 1920

- **Inclue dans traité de Versailles** : traité de type westphalien
- **Le Conseil** :
 - organe exécutif avec quatre « grands » permanents (les 5 Grands au départ (**FR, GB, EUA**, Italie, Japon)) et quatre membres non permanents désignés par l'Assemblée (onze en 1936)
 - risque d'impuissance (unanimité des décisions)
 - diplomatie secrète entre les membres permanents
- **Une instabilité dangereuse**
 - possibilité laissée aux États de se retirer (article 1)
 - possibilité d'être exclus (article 16)
- **Retrait américain** : non adhésion à la SDN
 - absence des Etats-Unis catastrophique,
 - opposition de vues entre Europe et Etats-Unis (prsds républicains isolationnistes, doctrine de Washington),
 - pourtant doctrine de Monroe intégrée dans la SDN (article 21)
- **Système des mandats** : (articles 22, 23)
 - affirmation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes
 - mais reconstitution des partages coloniaux sous la forme de distribution des zones d'influence aux grands vainqueurs de la Première guerre mondiale (FR, GB)
- **Guerre n'est pas interdite**
- **Révision des traités permise** (art 19)

B/L'ÉCHEC DE LA SDN : contexte de crise économique

1. Une sécurité collective des vainqueurs... européens :

- vaincus exclus : l'Allemagne jusqu'en 1926 et la Russie soviétique jusqu'en 1934
- les États européens y sont majoritaires
- un « club franco-anglais » : plus rivaux que partenaires
- **concurrence EUA en dehors SDN** : Conférence de Washington (1921) avec un traité de désarmement naval et deux autres sur l'Extrême-Orient et le Pacifique et **1928** pacte international (**Pacte Briand-Kellog**) qui pour la 1^{ère} fois rend la guerre illégale mais avec aucun moyen d'action.
- 1928 : **échec** de Briand (ministre frçs des aff étr) d'une **fédération européenne** pour arbitrage et sécurité à étendre ensuite à toute la SDN = torpillé par All et GB

2. Un organisation qui ne peut contraindre (vision anglaise)

- **En cas de désaccord** chacun des pays peut choisir son camps

- **En cas d'agression** :
 - seules obligations : sanctions éco et financières (notions qui ne seront jamais précisées et libre passage troupes (art 16) ;
 - action militaire : unanimité, simple recommandation, liberté d'y participer ou non
- **Aucune armée commune** : pas d'état-major militaire permanent = position GB l'emporte contre proposition frçse qui voulait une force internationale composée de contingents fournis par chaque nation

3. « L'insécurité collective » : le retour à la défense des intérêts particuliers et aux tensions

- **1923 invasion Ruhr** par la France et la Belgique (pour récupérer le versement des réparations all)
- **L'impose dans les années 1930** :
 - **Agressions** :
 - 1931, Japon annexe Mandchourie chinoise
 - 1935 Italie envahit l'Ethiopie (sanctions votées par SDN mais n'y sont pas prévus embargo pétrole et produits stratégiques et EUA ne l'applique pas)
 - 1936 remilitarisation Rhénanie par Hitler
 - **Exclusion et retrait de la SDN des régimes autoritaires** :
 - 1933 retrait Japon et Allemagne
 - 1937 retrait Italie
 - 1939 exclusion URSS
- **Le renversement du rapport de force** (exemple des accords de Munich en 1938)

C/LE RETOUR D'UN SYSTÈME DE GARANTIES EN EUROPE : pactomanie contre sécurité collective

1. Hitler a bien joué des contradictions de cette sécurité collective

- Isolationnisme américain,
- montée du bloc révisionniste (réviser les traités de Paix) : Italie, All, Pays Europe centrale,
- passivité des démocraties (politique d'« appeasement » britannique par exemple)

2. Rivalité franco-anglaise bloque la SDN :

- France obsédée par réarmement allemand / GB voulant se désengager des affaires européennes et se tourner vers son empire
- **Refus anglais d'aller plus loin dans la sécurité collective** :
 - Refus d'un traité d'alliance avec FR
 - Refus de rendre obligatoire l'arbitrage de tout conflit au sein de la SDN
- **Grands enjeux traités en dehors de la SDN** :
 - réparations allemandes
 - conflit Grèce-Italie pour l'île de Corfou en 1923 se règlera hors SDN (refus italien et menace de quitter SDN)
 - La reconnaissance par l'All des frontières issues des traités d'après 1918 : 1925, Accords de Locarno
 - frontières occidentales garanties par GB
 - frontières orientales non garanties par GB
 - France garantie contre invasion All mais aussi la réciproque au cas où France réoccupe la Ruhr ou attaque l'All si cette dernière attaque la Pologne

Bien retenir : échec de Briand et Victoire anglaise = être arbitre entre France et Allemagne

3. Retour à un réseau d'alliances :

- **Retour à une approche réaliste (intergouvernementale)** :
 - art 21 de la SDN permet des accords défensifs entre états dans la mesure où ils sont rendus publics
 - mais ces accords sont hors SDN : elle se vide de tout sens
- **Une véritable pactomanie** : la surenchère qui nous ramène à la fin du XIXe
 - **1920 France** avec Belgique, Pologne, Tchécoslovaquie, Roumanie, Yougoslavie dans le but d'**encercler l'Allemagne**,
 - **1933 : Pacte à quatre (Italie, All, FR, GB)** : révision des frontières possible
 - si cadre de la SDN
 - si acceptée par le Conseil de la SDN
 - si consentement de l'État concerné

-accord signé mais non ratifié... « A défaut de révision par le pacte à quatre, c'est sa majesté le canon qui parlera » Mussolini

Conséquences désastreuses :

-Hitler est mis au centre du concert européen
-Hitler fait exploser la sécurité collective en mettant en place des accords bilatéraux centrés sur le Reich

- **1934 : pacte germano-polonais** fait voler en éclat la politique frçse d'encerclement de l'All = pour se défendre de l'All, **pacte balkanique** (Grèce, Roumanie, Turquie, Yougoslavie) et « **entente baltique** » (Lettonie, Lituanie, Estonie)
- **1935 Front de Stresa** : FR, GB, Italie et pacte franco-soviétique
- **1936 Axe Rome Berlin et pacte antikomintern** (Japon All)
- **1938 :**
-**Pacte d'acier** (Allemagne et Italie)
-**Accords de Munich** entre l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie : annexion d'une partie de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne (Sudètes) et par la Pologne et la Hongrie
- **1939 Traité** de non-agression **germano-soviétique** : avec un protocole secret prévoyant entre autres le partage de la Pologne

Bilan

- Vainqueurs de 1918 = rétablir un rapport de force favorable
- Vaincus humiliés par traités de paix
- SDN non légitime pour garantir la sécurité collective : on parle de « d'insécurité collective » car on n'a pas réellement intégré le potentiel ennemi
- Naufrage SDN = IIGM encore plus désastreuse que la IGM
- En tirer les leçons = fonder un monde nouveau en 1945.

III/DEPUIS 1945, UN NOUVEL ORDRE MONDIAL : ENTRE « SECURITE COLLECTIVE » ET RAPPORTS DE FORCE

Idées-clefs

- Grande alliance
- Guerre froide
- Équilibre des puissances

Axes de réflexion

- **Organisation des Nations Unies (ONU), espoir de sécurité collective : organisation intergouvernementale**
 - Contexte : cataclysme de la guerre + Europe et Monde à reconstruire
 - Prise de conscience planétaire (génocides, bombe atomique)
- **Mais deux vainqueurs**
 - Face à face EUA/URSS
 - Effacement France
 - Repli britannique
 - Effondrement Japon et Allemagne
- **Et après...**
 - Guerre froide / construction européenne
 - Difficile construction d'une paix européenne
 - Décolonisation

A/LES LEÇONS DE LA SDN PERMETTENT LA CRÉATION D'UN NOUVEL OUTIL AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ COLLECTIVE : ONU, juin 1945, charte San Francisco

1.Des continuités avec la SDN :

- **valeurs réaffirmées** : 1948 la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
- **institutions conservées** : organisation supra étatique à vocation universelle, combinant compétences normatives et opérationnelles au service de la paix et de la sécurité internationales
- **Dès 1940** membres SDN en exil à Londres y réfléchissent

2. Des nouveautés :

- **Gagner en efficacité :**
 - introduction d'une forme d'inter-étatisme,
 - interventionnisme avec un comité d'état-major permanent et des forces prévues par l'article 43,
 - renforcement du rôle du Conseil
- **Des outils pour traiter les causes économiques et financières de la guerre :**
Accords de Bretton Woods (création FMI, BIRD) puis GATT
- **Passer de la sécurité collective à la SECURITE INTERNATIONALE :**
 - **Forum universel :**
 - gestion des différends,
 - aide au développement et à la santé,
 - désarmement,
 - défense des droits de l'homme et de l'environnement,
 - protection du patrimoine et de la culture,
 - protection de l'enfance
 - **Intégrer 100% des états :**
 - Italie en 1955
 - Japon en 1956
 - deux Allemagne en 1973
- **Logique d'inclusion de l'ennemi potentiel**
à la différence de la SDN qui n'avait pas réussi à trancher entre inclusion et exclusion

B/UNE SÉCURITÉ COLLECTIVE UNE NOUVELLE FOIS OTAGE DU RAPPORT DE FORCE FAVORABLE AUX VAINQUEURS

1.Naissance dans le camp des vainqueurs :

- on parle de « **paix de directoire** »
 - réglé entre les trois Grands (Roosevelt, Staline et Churchill) = la Grande Alliance
 - principalement à Yalta en février 1945.
- **Gros investissement américain :**
 - Août 1941 : déjà en projet dans la Charte de l'Atlantique (Roosevelt, Churchill)
 - Déc 1941 : but de guerre des EUA
 - Implication des Roosevelt : Franklin D. (influence wilsonienne mais fort pragmatisme) et sa femme Eleanor
 - Remarquable efficacité de l'équipe d'Harry Truman : Charte des Nations unies (San Francisco, 25 avril-25 juin 1945)
 - Ratifiée par le Sénat EUA dès le 28 juillet 1945 (pour : 89 ; contre : 2)

2.Le rôle central du Conseil de Sécurité :

- **Les principaux vainqueurs** membres permanents
- **Droit de veto**
- **ONU plus légitime que la SDN :**
 - participation de tous les grands (cf.URSS et République Populaire de Chine remplace Taiwan en 1971 qui est exclu de l'ONU)
 - vaincus intégrés
 - être dans l'ONU est incontournable = tribune, personne n'en est sorti (sauf Indonésie de 1965 à 1966)

C/UN OUTIL EFFICACE, VICTIME DU CONTEXTE ?

1. Au départ un rapport de force clairement établi en faveur des intérêts et de la vision des EUA :

- **siège à New York**
- **20% du financement**
- **valeurs américaines : libéralisme économique et politique**

2.Une modification rapide du rapport de force paralyse l'ONU :

- **ONU fondée sur l'illusion d'une coopération sincère** des grandes puissances comme SDN
- **Face à face et bras de fer États-Unis / URSS** : le « Printemps des suspensions » 1946-1947
 - Grèce/Turquie/Iran : tentatives de déstabilisation par les Soviétiques
 - Containment et théorie des dominos EUA (Kennan, Truman,) / doctrine Djanov URSS

- **L'exemple de la guerre de Corée (1950-1953)**
 - opération de sécurité collective
 - opération autorisée par Conseil de Sécurité (absence URSS qui ne siège pas pour protester contre la représentation chinoise par Taïwan)
 - mais commandement unifié militaire par EUA
 - cessez-le-feu pas paix = statu quo car entre temps...
- **Retrait soviétique sur sa sphère d'influence :**
 - **Satellisation de l'Europe de l'Est** (1948 « coup de Prague », 1949 blocus de Berlin)
 - **Chine communiste de Mao**

3. L'échec de l'ONU à gérer la « guerre froide » : la bipolarisation du Monde, une nouvelle paix armée

- **Paralysie de l'ONU = Échec du CONCEPT DE SECURITE COLLECTIVE**
 - instrumentalisation de l'ONU par les puissances : **droit de veto** de 1945 à 1989 EUA : 69 fois, URSS : 114, France : 18, RU 30, Chine : 3
 - **ONU à l'écart des conflits :**
 - Guerres israélo-arabes
 - Crise de Suez en 1956
 - Vietnam
 - Guerre Afghanistan
 - Guerres en Afrique
 - **Alliances militaires** en dehors de l'ONU : **CONCEPT DE DEFENSE COLLECTIVE**
 - OTAN 1949** après blocus de Berlin et création RFA et RDA et
 - Pacte de Varsovie 1955
- Triomphe de la **théorie réaliste** dans les relations internationales (intergouvernementale) // **théorie idéaliste (universaliste) ?**
 - ONU n'a pas réussi à en faire la synthèse
 - toujours rapports de force à la base
 - participation aux instances internationales dans l'optique de la défense des intérêts nationaux = instrument au service de la politique étrangère des États puissants
- **ONU intervient dans les interstices de la guerre froide :**
 - très peu de marges de manœuvre mais saura s'en saisir
 - mise en place des **opérations dites de maintien de la paix** après les conflits :
 - non prévues par la Charte
 - principe de neutralité, de consentement des deux parties et de non-recours à la force
 - il y en aura une dizaine durant la Guerre froide (Suez 1956, Inde-Pakistan, Yémen, Chypre...)

D/ L'APRES GUERRE FROIDE : une chance pour l'ONU qui n'a pas été pleinement saisie

1.Espoir d'un nouvel ordre mondial fondé sur le multilatéralisme

- **retour à idéalisme wilsonien** = « nouvel ordre mondial », idée de paix ici aussi garantie par le droit et notion de « communauté internationale »
- déblocage de l'ONU :
 - collaboration avec URSS ainsi guerre Irak 1990-1991 (à nuancer car commandement américain)
 - ONU devient dans la gestion des crises **acteur horizontal** (prévention, maintien de la paix, assistance humanitaire, imposition de la paix, consolidation de la paix)
 - et **acteur vertical** (plan juridique, plan politico-diplomatique, plan militaire, plan économique et social)
- **légitimité renforcée** (caractère universel = entrée des pays issus de l'effondrement de l'URSS ; 193 pays aujourd'hui quatre États reconnus mais non membres : la Palestine (depuis le 29 novembre 2012) et le Vatican qui ont un statut d'observateur, ainsi que les îles Cook et Nioué)

2.Mais dès début des années 1990 fin de l'idéalisme du « nouvel ordre mondial » = échecs à gérer les conflits qui se multiplient

- Ex-Yougoslavie (forte implication française, Europe divisée, ONU se retrouve « complice » des massacres de musulmans en Bosnie, intervention finale EUA en 1995)
- Somalie (forte implication EUA, fiasco, retrait EUA en 1994 en laissant le chaos)
- Angola puis Rwanda
- conflit israélo-palestinien
- discrédit après 2001 : Guerre Irak, Syrie et impuissante à lutter contre le terrorisme

3.Et aujourd'hui...

- Face à la montée des tensions entre EUA) et Chine de Xi Jinping ?
- Guerre Russie / Ukraine : impuissance à freiner intensification et risque d'extension du conflit

CONCLUSION

- **Avant 1913 : système westphalien** reposant sur un ordre géopolitique homogène pour les États concernés (Europe)
 - mêmes valeurs,
 - mêmes institutions
 - même vision de la politique
- **1913-1945 : rupture** pour l'Europe et pour le monde
 - aux dépens de l'Europe,
 - mal comprise dans l'entre-deux-guerres et confirmée en 1945
 - nouveau système de valeur qui se met en place
- **Après 1945 : nouvel ordre (ou désordre) géopolitique**
 - conduit à la bipolarisation en 1947 = équilibre, fondé sur une « paix armée » entre deux puissances dominantes
 - ONU inopérante en raison du blocage institutionnel
 - ONU aujourd'hui en décalage avec le monde multipolaire et les nouvelles formes de guerre

Au total lien étroit entre rapport de force et sécurité collective : consubstantialité

ONU n'a pas réussi à être un acteur autonome des relations internationales.

Mais des avancées certaines :

-Caractère universel jamais remis en cause (cf. droit d'ingérence)

-Reste un forum mondial incontournable : principes des droits de l'homme et humanité comme valeur de biens communs. .